

N° 305

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1964.

PROPOSITION DE LOI

ADOPTÉE AVEC MODIFICATIONS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN DEUXIÈME LECTURE

tendant à modifier les dispositions du chapitre premier du titre premier du Livre premier du Code de l'aviation civile relatives à l'immatriculation et à la nationalité des aéronefs,

TRANSMISE PAR

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyée à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1^{re} lecture : 892, 900 (rectifié) et in-8° 217.
2^e lecture : 1013, 1023 et in-8° 248.

Sénat : 258, 266 et in-8° 122 (1963-1964).

L'Assemblée Nationale a adopté avec modifications en deuxième lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

PROPOSITION DE LOI

Article unique.

Le chapitre premier du titre premier du Livre premier du Code de l'Aviation civile est modifié comme suit :

« TITRE PREMIER

**« De l'immatriculation, de la nationalité
et de la propriété des aéronefs.**

« Chapitre premier.

« De l'immatriculation et de la nationalité des aéronefs.

.....

« Art. 4. — Conforme.

.....

Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 juin 1964.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS